



Résolution d'un Contrat

Par CHG67

Bonjour à tous, je ne sais même pas si je poste dans la bonne section....

J'ai un différend avec une société qui a posé (très mal) des panneaux solaires.

Cette société m'a démarché à domicile, j'ai cru signer une demande de candidature et qui s'est avéré être un bon de commande sans devis précis ni détaillé de l'installation.

Donc j'ai laissé passer le délai légal de rétractation comme je n'avais pas conscience d'avoir commandé un produit.

Je me suis retrouvé à engager des frais importants pour le raccordement à EDF alors qu'ils n'avaient pas été annoncés par le commercial.

Je voulais les mettre en demeure de prendre ces frais à leur charge, mais l'installation a provoqué un dégât des eaux.

L'expertise a été faite, j'attends toujours le rapport.

Je souhaiterais en fait faire annuler la transaction et surtout me libérer de l'emprise de cette entreprise pour le moins incompétente pour rester neutre et poli...

Je suis prêt à envoyer les pièces du dossier que j'ai constitué.

PS; pour l'instant je n'ose pas bouger, j'attends (depuis 3 semaines maintenant) les conseils et le feu vert de l'assistance juridique de ma multirisque habitation...

Merci pour votre intérêt et votre patience à me lire.

Par jury34

Bonjour,

Votre mise en demeure a été bien évidemment opportune.

Vous devez malheureusement prendre votre mal en patience tout en diligentant une procédure judiciaire.

Vous serez indemnisé pour les préjudices subis (sommes engagées, désagrément, etc.).

Bien cordialement